

(1)

(N<sup>o</sup> 72.)

## SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1855-1856.

### Projet de Loi qui ouvre au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de 300,000 fr. pour la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration du Roi.

#### LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de trois cent mille francs (fr. 300,000), pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi.

Ce crédit formera l'art. 47<sup>bis</sup> du Budget de l'Intérieur pour l'exercice 1856, et sera couvert au moyen des ressources ordinaires de cet exercice.

Bruxelles, le 23 avril 1856.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) DELEHAYE.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) LÉOP. MAERTENS.  
H. ANSIAU.*